



Charte du bon usage des ressources documentaires électroniques rendues accessibles par MINES ParisTech

La présente charte définit les règles d'utilisation des ressources documentaires électroniques mises à la disposition des membres de MINES ParisTech et des lecteurs inscrits dans ses bibliothèques.

L'accès à ces ressources via les moyens techniques et/ou informatiques de MINES ParisTech est strictement réservé aux agents et étudiants inscrits à l'annuaire en ligne de MINES ParisTech et aux lecteurs inscrits dans les bibliothèques de MINES ParisTech.

L'accès distant est strictement réservé aux agents et étudiants inscrits à l'annuaire en ligne de MINES ParisTech et il est strictement personnel.

L'utilisation des ressources électroniques souscrites par MINES ParisTech ou Paris Sciences et Lettres ou encore acquises en licence nationale et rendues accessibles par MINES ParisTech n'est autorisée que pour un usage strictement privé d'étude, d'enseignement ou de recherche.

Dans ses limites et sous réserve que les contrats signés avec les fournisseurs le permettent, les utilisateurs peuvent télécharger manuellement, stocker sur un support personnel une copie électronique et/ou imprimer un nombre raisonnable de documents ou d'extraits de documents.

Les utilisateurs ne doivent pas modifier, adapter, traduire, reproduire, supprimer, partager, diffuser tout document ou extrait de document sans accord écrit des ayants droit. Seule la courte citation avec mention de la source est tolérée conformément à la législation en vigueur.

Les fournisseurs de ces ressources sont à même d'en interdire l'accès ou de résilier le contrat en cas de non respect des licences ou d'utilisation abusive du service ou du contenu obtenu par celui-ci. Pour consulter ces licences, contacter le personnel de la bibliothèque : <http://www.bib.mines-paristech.fr/Bibliotheque/equipe/>

En cas de manquement aux règles et obligations définies dans cette charte :

- l'accès aux ressources documentaires électroniques pourra être interdit temporairement, à titre conservatoire, à un utilisateur qui ne respecte pas la présente charte,
- des procédures disciplinaires, civiles ou pénales pourront être engagées contre le contrevenant

Document validé par le CODIR de MINES ParisTech le 30 novembre 2015